



Procédure de droit commun devant le j.a.f

Par **saoirse**, le **09/09/2008** à **21:44**

je suis convocuee par mon ex conjoint alors que ma fille a 17 ans et demi jai toujours payee une pension et ete toujour present pour ma fille je paie son transport ses vacances et son canteen la pension ete verser en liquide pendant 14 ans et a 8 mois de sa majorite elle me convoc quelle sonts mes droit merci beaucoup de me repondre excuse mon francais car je suis irlandais aider moi svp

Par **Marion2**, le **09/09/2008** à **22:27**

Bonsoir saoirse,

Je pense que vous devez être convoqué par le JAF.

Vous dites avoir toujours versé une pension pour votre fille, mais en liquide ?

Vous n'avez aucune preuve de ces versements ?

Avez-vous des preuves (relevés bancaires par exemple) des frais engagés pour elle pour ses vacances et la cantine ?

Cordialement